



ASSOCIATION MEGE
4bis, rue Coustou
75018 PARIS

tél. : 01 44 70 86 81
mail : info@mege-paris.org

DOCUMENT A CONSERVER

La longue route vers la rue Doudeauville !

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Exposition AFEGAZ - COPAGAZ

Cette association organise, à la Bibliothèque Forney à Paris du 17/09 au 31/12, une exposition sur 200 ans d'histoire du gaz en France. Retrouvez sur notre site internet le communiqué de presse et la liste des partenaires, dont MEGE fait partie.

Visites : toujours plus!

Ne boudons pas notre succès, mais les présences hebdomadaires à St Ouen sont bien souvent dédiées à des visites de groupes ... à tel point qu'on évoque un dédoublement de ces jours de présence pour pouvoir travailler à l'inventaire et aux préparations de matériels!

Vitrines 'design' rue Aboukir

Pour le nouveau site de l'Unité Clients-Fournisseurs Paris, au 6 rue d'Aboukir, MEGE a été chargée de garnir les belles vitrines «pétales de fleurs». Ne manquez pas une visite à cette mini exposition en place depuis janvier.



Forum 'Les chemins de l'Electricité'

Ce forum a été organisé par les Unités Réseaux Electricité d'Ile de France les 22, 23 & 24 mars. MEGE a exposé d'anciens matériels, en contrepoint des nouveautés présentées par les nombreux constructeurs actuels de matériels de réseaux.

Jacques Ledoux

Editorial

L'assemblée générale du 31 mars 2011 était, normalement, la dernière dans les locaux de Saint-OUEN. Le rapport moral 2010 est disponible sur le site MEGE.

Une grande partie de cette Assemblée Générale a été consacrée aux futurs locaux du 29 rue Doudeauville à Paris dans le 18e : Convention signée, modification des statuts, et en prime, grâce à Jacques LEDOUX, une visite virtuelle du futur aménagement de Doudeauville qui donne une idée, peut-être embellie, du futur site de MEGE.

L'horizon s'éclaircit donc, que les décideurs d'EDF et d'ERDF en soient remerciés chaleureusement, d'autant que les travaux ont commencé.

Pour cette année 2011 la dernière visite programmée à Saint-OUEN sera le samedi 17 septembre, dans le cadre des journées du patrimoine ; ensuite place au déménagement et à l'emménagement prévu sur 6 mois. Dès à présent notez que nous aurons besoin d'un maximum de volontaires durant ces 6 mois. Via le prochain Info MEGE vous serez informés de la suite.

Gérard Dagnicourt



*Côté cour
Doudeauville*



*Côté rue
Ornano*

MÉMOIRE GAZIÈRE: Le Changement De Gaz.

Quatrième partie: La mise en gaz

Le grand soir arrive, c'est la mise en gaz. Cela se passait en général le lundi soir, l'Unité envoi dans le réseau le nouveau gaz en remplacement de l'ancien. Des torchères, judicieusement situées dans la zone concernée, sont allumées pour purger les canalisations de l'ancien gaz. Les flammes sont scrutées (la couleur de flamme est différente), les pressions observées.

Pendant ce temps, dans la nuit, les régleurs ont converti les professionnels mais sans faire les réglages, la purge n'est pas finie, il faudra revenir quand celle-ci sera complète. L'activité pour ces équipes est cette nuit-là très, très intense: Les charcutiers, boulangers ne rigolent pas : le boudin, la baguette doit être sur l'étalage à l'heure. Et cela va durer quelques jours : figoler les réglages, terminer ce qui n'était pas urgent.

Du côté domestique, cela commence le mardi matin, les prioritaires, sont les premiers réglés. En période froide, c'est le chauffage qui est réglé en premier. Selon les zones, ces réglages peuvent durer deux ou trois jours, il y a alors des grincements de dents, les gens ont froid. Le gros des réglages se fera dans la semaine mais aussi dans les jours suivants. L'intensité du travail diminue, on assure les réclamations, les litiges. Et on prépare la zone suivante.

La charge de travail est telle que les agents du CCG ne peuvent assurer ces conversions. Quatre ou cinq entreprises privées: Gazna, Therg, Phinélec, Save... se partagent le marché. Le CCG a alors un rôle de préparation, de contrôle de qualité, et de facturation sous forme de points. Une grosse équipe d'agents CCG est toujours chargée des réglages en parallèle avec les privées, c'est la ZOA.

L'expertise du CCG étant reconnue, on va délivrer le savoir en Hollande, en Suisse, en Angleterre et même en Iran! Là bas, l'expérience tourne court, c'est la révolution!

(à suivre)

André Lefebvre

**MÉMOIRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC:
L'électricité ne vaudra jamais le gaz !**

"Au moment où j'écris ces lignes (vers 1890), une révolution radicale semble être sur le point de se produire dans l'éclairage de la voie publique à Paris : la substitution de la lumière électrique à celle du gaz.

Sous mon administration, les essais de lumière, oxyhydrique, magnésienne, électrique, même faits par des industriels, n'avaient aucune chance d'aboutir à un pareil résultat ; mais aujourd'hui l'administration se montre disposée à le subir et je le regrette. En effet, la lumière électrique, dont le ton blafard, lunaire, est déplaisant, et dont l'éclat blesse ou fatigue la vue, émane de foyers intensifs, répartis forcément sur la voie publique à des distances beaucoup plus grandes que celle des becs de gaz multipliés [...].

Le système Edison cherche le progrès au rebours du système Lavoisier et, par ce motif, je ne saurais désirer son adoption. Je crois, du reste, qu'à part son inventeur, ses propagateurs, et ses fabricants d'appareils, il n'aura d'adhérents, au bout d'un certain délai, que les oculistes et les opticiens."

Baron HAUSSMANN, Mémoires.

Grand urbaniste n'est pas synonyme de grand visionnaire !

MÉMOIRE DE L'ÉLECTRICITÉ: Loi du 18 décembre 1940, relative à la réduction de la consommation d'électricité.

Article premier : - En cas d'insuffisance des ressources d'électricité, le Ministre de la Production industrielle et du Travail peut, par arrêté :

1. Interdire la vente des appareils électriques
2. Imposer toutes mesures visant à diminuer la consommation d'électricité pour l'éclairage dans les locaux accessibles au public et envoyer dans ces locaux des missions techniques de vérification

3. Subordonner à une autorisation administrative spéciale toutes mesures destinées à augmenter la puissance électrique mise à disposition d'un abonné et, éventuellement, interdire toute augmentation de puissance destinée à permettre le chauffage des locaux à l'électricité.

4. Modifier les heures de travail et les conditions d'attribution de repos hebdomadaire dans les établissements industriels, commerciaux, artisanaux ou coopératifs, de manière, soit à réduire la durée de l'éclairage dans les lieux de travail, soit à répartir plus uniformément la consommation d'électricité pour la lumière et la force motrice selon les heures du jour ou les jours de la semaine.

5. Limiter la consommation d'énergie réactive et fixer, nonobstant les contrats en vigueur, les prix de vente minima correspondants.

6. Restreindre ou suspendre les fournitures d'électricité à tout ou partie des services publics et des usagers.

Article 2 : - Les infractions aux arrêtés pris en exécution de l'article 1 ci-dessus seront constatés par les agents du Contrôle des Distributions d'électricité, les inspecteurs du travail, les commissaires de police et la gendarmerie.

Ces infractions seront punies d'une amende de cent à dix mille francs. Les infractions aux arrêtés pris en application de l'article 1er (4c) ci-dessus seront, de plus, punies des pénalités applicables en matière de législation du travail, conformément au livre 11 du code du travail.

En outre, l'électricité consommée au-delà des limites autorisées sera facturée au triple du tarif réglementaire ou contractuel en vigueur. Les recettes supplémentaires seront inscrites à un compte spécial, dont l'utilisation sera réglée par le Ministre de la Production Industrielle et du travail.

Journal officiel du 22 décembre 1940

... Souhaitons que ce texte n'inspire pas trop nos spécialistes en économies d'énergie !

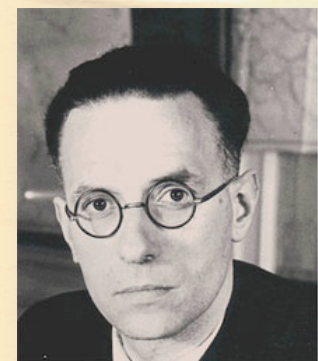
Bernard Joseph



Torchères de purge une nuit de changement de gaz



Candélabre mixte lampe à arc électrique et lanternes à gaz. Avenue de l'Opéra -1910



Robert Gibrat, Directeur de l'électricité au Ministère de la Production Industrielle, père du plan de restriction de 1940 ... mais aussi ingénieur à l'origine, entre autres, de l'usine marémotrice de la Rance